



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

# Présenter un concours de la Fonction Publique Territoriale



## La Fonction Publique Territoriale : 55 000 collectivités – 55 000 employeurs.

Afin d'assurer les missions de ces collectivités, on recense plus de 300 métiers. La majorité d'entre eux sont accessibles par concours et permettent d'occuper des postes variés (cadre administratif, secrétaire, gardien de musée, animateur de quartier, gardien de police municipale....).



### L'inscription à un concours

Il faut tout d'abord vous procurer le **calendrier des concours** auprès du Centre de Gestion de votre département ou du Centre National de La Fonction Publique Territoriale de votre région.

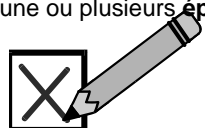
Vous devez retirer ou télécharger un dossier d'inscription **pendant la période de retrait** indiquée sur le calendrier des concours. Attention, ces dates doivent être **strictement respectées**, aucun dossier ne peut être délivré hors période d'inscription.

Le retrait du dossier peut se faire en le téléchargeant sur notre site ([www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)), directement dans les locaux des Centres de Gestion ou du CNFPT ou bien sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe au format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre de 250 g.

Enfin, vous devez remplir le dossier d'inscription **avec soin** et le renvoyer **dans les délais indiqués**. Tout dossier posté hors délai est rejeté. Le dossier doit être complet (cf liste des pièces à joindre en annexe au dossier d'inscription, selon le concours présenté).

Les concours sont gratuits, hormis les frais d'expédition.

Quelques jours avant le début des épreuves, vous recevrez une **convocation** pour passer une ou plusieurs **épreuves écrites d'admissibilité**.



### La préparation à un concours

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, n'oubliez pas qu'un concours est avant tout une question de **préparation**. En effet, le concours est un procédé de sélection.

Vous pouvez vous procurer les **programmes** détaillés auprès du Centre de Gestion de votre département ou du Centre National de La Fonction Publique Territoriale de votre région.

Vous pouvez également consulter les **comptes-rendus** des différents sur notre site.

Pour vous aider, il existe des **manuels** pour préparer les concours. Vous les trouverez dans les librairies, bibliothèques ou sur le site internet [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) à la rubrique édition.

Il est également possible de prendre contact avec des **organismes de formation** si vous souhaitez avoir un accompagnement dans votre préparation.



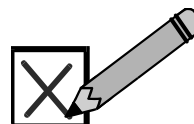
### Le déroulement du concours

La majorité des concours se décompose en deux parties : une ou plusieurs **épreuves écrites d'admissibilité** (note de synthèse, épreuve de tableau numérique...) puis une ou plusieurs **épreuves d'admission**, orales ou pratiques (interrogation orale sur un programme, entretien de motivation, épreuves professionnelles...).

Attention vous devez **être déclaré admissible par le jury** (c'est à dire avoir obtenu les meilleures notes aux épreuves écrites) pour pouvoir participer aux **épreuves d'admission**. Si vous êtes inscrit à une épreuve facultative (langues étrangères...), elle se déroulera à la même période que les épreuves d'admission.

Pour réussir un concours, n'oubliez pas **qu'il ne suffit pas d'avoir la moyenne**, mais qu'il faut être parmi les meilleurs sans aucune note éliminatoire (note inférieure à 5 sur 20).

Les résultats des concours sont consultables dans les locaux, sur le site internet du Centre organisateur et notifiés à chaque candidat par courrier individuel.



### L'après concours

Les lauréats sont inscrits, par ordre alphabétique, sur une **liste d'aptitude** valable 1 an (renouvelable 2 fois) sur tout le territoire national. A la différence de la Fonction Publique d'Etat, il n'y a pas d'affectation automatique après réussite à un concours de la Fonction Publique Territoriale.

Il appartient au lauréat, avec l'aide des Centres de Gestion, de trouver un poste sur la zone géographique de son choix en fonction des besoins en recrutement des collectivités territoriales.

Vous pouvez postuler dans toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics : Communes, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines, Syndicats Intercommunaux, Syndicats Mixtes), Centres Communaux d'Action Sociale, Caisses des écoles, Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale et Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

### Renseignements pratiques

Quelques adresses utiles pour :

**Coordonnées des centres organisateurs de concours (pour obtenir les dossiers d'inscriptions, programmes et annales des concours)**

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : <http://www.fncdg.com>

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale : <http://www.cnfpt.fr>

**La préparation**

<http://www.fncdg.fr> rubrique "se préparer au concours",

<http://www.cnfpt.fr> à la rubrique édition

<http://www.cned.fr>

<http://www.lagazettedescommunes.com> rubrique concours (Accès réservé aux abonnés)

<http://www.carrieres-publiques.com>

**Connaître les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques**

<http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/BaseCom.asp>

**Informations générales sur les Fonctions Publiques**

<http://www.service-public.fr>

**Informations sur la validation des acquis de l'expérience**

<http://eduscol.education.fr>

<http://www.arepa-aquitaine.asso.fr>

<http://www.cibc.net>



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Maison des Communes  
Cité Administrative - Rue Auguste Renoir - BP 609  
64006 PAU Cedex 9  
Standard : 05 59 84 40 40 - Recrutement : 05 59 84 59 45  
Fax : 05 59 84 59 10  
Internet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)  
e-mail : [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr)